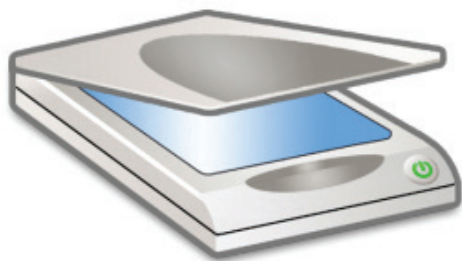


scannérisation

Le zéro papier en 2012 ?

Une convention a été signée ce jour avec l'Assurance maladie pour permettre l'envoi de CD-Rom aux CPAM. Un premier pas.



L'expérimentation portera sur deux ou trois pharmacies par CPAM. © D.R.

Bientôt finie la corvée des duplicatas ordonnances à envoyer aux caisses ? Une expérimentation menée jusqu'à présent sur 112 pharmacies dans 6 CPAM va être étendue au niveau national, pour un total de 200 à 300 officines, jusqu'à fin 2011. Le mode opératoire est simple : au lieu de regrouper les ordonnances en fin de journée pour envoi aux caisses, les pharmaciens n'auront qu'à graver un CD-Rom contenant les scans des prescriptions...

et à l'envoyer. Une fois pour toutes. La scannérisation sera rémunérée 350 euros pour l'année 2011. Les officines volontaires ont jusqu'au 30 juin pour signer un contrat d'adhésion à l'expérimentation avec leur caisse. Et ce n'est pas tout : les 112 officines pionnières de la première phase se lancent de leur côté dans la dématérialisation totale. En d'autres termes en plus des CD-Rom, les images des ordonnances scannées seront communiquées aux CPAM concernées. Cette phase, qui nécessitera l'envoi de très gros fichiers et donc quelques ajustements techniques, débutera dès juin prochain. Ce grand pas vers le zéro papier devra néanmoins être entériné dans la future Convention nationale entre pharmaciens et Assurance maladie. ■

Laurent Simon

NOTABENE

Vous souhaitez participer à l'expérimentation ? Contactez votre syndicat départemental.

rémunération

Un quart d'honoraires ?

La FSPF s'est déclarée favorable à l'introduction d'honoraires dans la rémunération des officines jusqu'à hauteur de 25% a déclaré Philippe Gaertner, son président. Les honoraires pourraient par exemple être modulés en fonction de la complexité de l'ordonnance traitée. Une position qui tranche, à l'approche des négociations avec le gouvernement, avec celle des autres syndicats Uspo ou UNPF, qui plaident pour des sources complémentaires de revenus mais qui ne substituerait pas à la marge commerciale. ■

fraude

Alliadis, la conscience tranquille

Tandis qu'il présentait ce matin ses résultats 2010, le groupe Cegedim a été interrogé sur l'enquête en cours sur son logiciel de gestion d'officines Alliadis : « Une centaine de pharmaciens se sont affolés et ont changé de logiciel », a répondu Jean-Claude Labrune, président de Cegedim. Par ailleurs, « le juge a décidé de ne pas mettre en examen le président d'Alliadis ». Rassurant et rassuré, il poursuit : « Même si nous écopions de la peine maximale, elle serait de 35 000 € »... ■

FILD'ACTU

14/04/11 NÉGOCIATIONS

La CSMF et le SML ont quitté ce matin la table des négociations engagées avec l'Uncam en vue de la future convention médicale. Les deux syndicats refusent la présence d'internes dans la délégation d'un troisième syndicat, MG-France.

14/04/11 DÉMOGRAPHIE

Un arrêté va redéfinir les critères de zonage des médecins, pour aider à définir les zones en sous-densité médicale et réguler l'octroi d'aides pour les professionnels libéraux. L'arrêté s'appliquera à compter de fin 2011.

12/04/11 VIGILANCE

L'Afssaps met en garde contre la vente sur Internet des lentilles oculaires colorées correctrices Hydrocor, Hydrocharme et Natural Colors de la marque Solotica. Ces produits, d'origine brésilienne, n'ont pas été soumis à la réglementation européenne et ne doivent donc pas être utilisés.

11/04/11 RECOMMANDATION

À l'occasion de la Journée mondiale de la maladie de Parkinson, l'Afssaps diffuse un **dépliant** à destination des patients sur les risques associés aux médicaments dopaminergiques. Ce document peut aussi être commandé auprès du **Cespharm**.

11/04/11 GRÈVE

La Fédération nationale des infirmiers lance un mot d'ordre national de grève de tous les prélèvements biologiques à compter d'aujourd'hui. Elle demande notamment que les cabinets infirmiers soient reconus par la loi comme des lieux de prélèvements.

11/04/11 SUSPENSION

L'Afssaps a décidé de lancer une procédure de suspension de l'utilisation du Vastarel (trimétazidine, Servier) et de ses génériques parce qu'« il n'existe pas de bénéfice avéré à l'heure actuelle dans ses trois indications ». En outre, « du fait de données récentes, des effets secondaires sont bien documentés sur le plan neurologique ».